

OBJET

PERSONNEL -
Besoins occasionnels
et saisonniers.

==

Rapporteur :
Mme le Maire

Date de convocation :
21/09/2021

Date d'affichage :
30/09/2021

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 42

Nombre de Conseillers
votant : 42

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 SEPTEMBRE 2021 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Colette BLEROT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe CARMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par Mme Cindy JANKOWIAK.

Absent(e)(s) :

Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

En application de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les collectivités peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

Dans ce cadre, il convient de créer les emplois suivants :

- 20 emplois d'adjoint technique à temps non complet à raison de 8 heures hebdomadaires en charge de l'encadrement des enfants pendant le temps de la restauration, du 2 septembre au 22 octobre 2021, à la Direction de l'éducation, la petite enfance et la jeunesse.

- 4 emplois d'adjoint technique à temps non complet 6 heures hebdomadaires, 12 emplois d'adjoint technique à temps non complet 6 heures 30 hebdomadaires, 5 emplois d'adjoint technique à temps non complet 8 heures hebdomadaires, 3 emplois d'adjoint technique à temps non complet 9 heures hebdomadaires, 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet 10 heures hebdomadaires, afin d'assurer la sécurité des enfants lors des entrées et sorties d'écoles, du 2 septembre au 22 octobre 2021, à la Direction de l'éducation, la petite

enfance et la jeunesse.

Les emplois précités, créés à la Direction de l'éducation, la petite enfance et la jeunesse, pour l'encadrement des enfants pendant le temps de la restauration ainsi que pour la sécurité lors des entrées et sorties d'écoles, seront également mobilisés pour les périodes du 8 novembre au 17 décembre 2021, du 3 janvier au 4 février 2022, du 21 février au 8 avril 2022, ainsi que du 25 avril au 7 juillet 2022.

Par ailleurs, et de manière exceptionnelle, la nécessité d'assurer la continuité du service peut conduire à procéder en urgence au recrutement et à prendre dans un second temps la délibération requise. Il convient donc de créer les emplois suivants :

- 1 emploi d'opérateur des activités physiques et sportives pour exercer les fonctions de surveillant de baignade le 16 juillet 2021, à la Direction de la culture, l'animation et les sports,

- 1 emploi d'adjoint technique territorial à temps complet, du 6 juillet au 31 août 2021, afin d'exercer les fonctions d'agent de propreté et d'hygiène, à la Direction de l'éducation, la petite enfance et la jeunesse.

L'ensemble de ces emplois sont rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de créer, dans les conditions reprises au présent rapport, les emplois non permanents qui seront pourvus par des agents contractuels.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 38 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Se sont abstenu(e)s : Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

002-210206660-20210927-54276-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30 septembre 2021

Publication : 30 septembre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation